

RÉFÉRENDUM

NON

Non à la révision de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM)

Durant la session de mai 2023, le parlement valaisan a adopté en deuxième lecture la révision de la LOM.

Avec cette révision les magasins pourront fermer à 19h en semaine (+30 minutes) et de nouvelles zones touristiques pourront être créées. Dans ces zones, les magasins peuvent être ouverts 7/7 jusqu'à 21h.

Cette révision de la LOM constitue indéniablement une détérioration des conditions de travail pour le personnel de la vente et ce sans compensation aucune !

JOURNÉE DE TRAVAIL À RALLONGE ET AUGMENTATION DE L'AMPLITUDE HORAIRE

En allongeant l'horaire d'ouverture à 19h les soirs de semaine et en refusant en sus d'inscrire dans la loi des heures d'ouverture le matin, cette révision détériore encore les conditions de travail du personnel de la vente.

En effet ces 30 minutes d'ouverture supplémentaires augmentent considérablement l'amplitude horaire des salarié-e-s de la vente et rallongent leurs journées de travail. Et ce sans compter le temps de travail après la fermeture effective des commerces. Par ailleurs les horaires coupés déjà nombreux dans la branche vont encore davantage se multiplier.

DIFFICULTÉ CROISSANTE À CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

Avec les horaires actuels déjà, la conciliation entre la vie familiale, sociale et professionnelle est très difficile. Cette extension d'horaire va créer un obstacle supplémentaire et rendre cette conciliation quasi impossible.

UNE EMBUCHE PARTICULIÈRE POUR LES FAMILLES AVEC DES ENFANTS DANS DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Avec cette extension des heures de fermeture à 19h, se pose également la difficulté de la garde des enfants en bas âge placés dans des structures d'accueil. En effet les structures d'accueil ferment avant que les parents soient en mesure de venir chercher leurs enfants.

EXTENSION DES LIEUX TOURISTIQUES AVEC DES HORAIRES TRÈS EXTENSIBLES !

La révision permet également la création de nouvelles zones touristiques dans le canton, zone de quasi non droit pour le personnel, puisque les commerces peuvent y être ouverts 7/7, dimanches et jours fériés compris et ce jusqu'à 21 heures (sauf 8 semaines par année).

UN PAS DE PLUS VERS UNE SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION 7/7 ET 24/24

Cette offensive afin d'élargir les heures d'ouverture des magasins est un pas de plus vers une ouverture progressive 7 jours sur 7 et 24h sur 24h. Cette extension des horaires encourage la surconsommation, le gaspillage et la production de déchets tout en diminuant les moments où amis et familles peuvent se retrouver.

NON À UNE RÉVISION SUR LE DOS DU PERSONNEL

Le personnel de la vente connaît déjà des conditions de travail difficiles tout en étant peu payé. En s'opposant à cette révision de la LOM qui ne profite qu'aux grandes surfaces et qui est aussi néfaste pour les petits commerces de proximité, nous nous engageons pour soutenir le personnel de la vente.

--

Référendum contre la révision totale de la loi concernant l'ouverture des magasins (LOM)

Révision totale de la loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002

(adoptée par le Grand Conseil le 11 mai 2023 et publiée au Bulletin officiel le 9 juin 2023)

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent, en vertu de l'art. 31 de la constitution cantonale, que la loi précitée soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une seule fois la présente demande.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois est punissable selon l'art. 282 du code pénal.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte (Rue et N°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai pour le dépôt du référendum à la Chancellerie d'Etat : 7 septembre 2023

La demande de référendum ne peut être retirée (art. 113 al. 1 let. c LcDP).

Le président de commune soussigné certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus sont inscrits au registre électoral cantonal dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau
et signature

Lieu et date : _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 28 août 2023 au Comité référendaire LOM, c/o SCIV- Le syndicat, Case postale 543, 1951 Sion

Membres du comité : Bernard Tissières, coordinateur SCIV – Le syndicat ; Blaise Carron, député, secrétaire régional d'Unia Valais ; Brigitte Wolf, députée, co-présidente des Vert.e.s Valais ; Carole Furrer, présidente SCIV – Le syndicat ; Christophe Clivaz, Conseiller national, Vert.e.s Valais ; Claudia Alpiger, députée suppléante, présidente du parti socialiste (SP) Haut-Valaisan ; Doris Schmidhalter-Näfen, députée, présidente d'Unia Valais ; Francine Zufferey, responsable secteur tertiaire Unia Valais ; Frédéric Nouchi, président POPValais-Wallis ; Gianluca Casili, secrétaire régional Syna Haut-Valais ; Martin Dremelj, responsable de la section Unia du Haut-Valais ; Ocilene Kirsch, membre du comité POPValais-Wallis ; Peter Schnyder, Président Syna Haut-Valais ; Sarah Constantin, cheffe de groupe socialiste au Grand Conseil, parti socialiste (PS).